

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2017

Le Conseil Municipal s'est réuni vendredi 30 juin 2017 à 20 heures sous la présidence de Monsieur GIRAUD Alain, maire de la commune de SAINT JULIEN MOLHESABATE.

Avant de débiter l'ordre du jour, les conseillers municipaux approuvent le compte-rendu du dernier conseil municipal en date du 02 juin 2017 et nomment Yves SEYTRE, secrétaire de la présente séance.

DESIGNATION DELEGUE TITULAIRE ET SUPPLEANT EN VUE DES ELECTIONS SENATORIALES DU 24 SEPTEMBRE 2017

En application du décret 2017-1091 du 02 juin 2017, de l'arrêté DCL/BRE 2017-128 du 16 juin 2017, désignation d'un délégué titulaire et de trois délégués suppléants en vue de l'élection sénatoriale du 24 septembre 2017.

délégué titulaire : GIRAUD Alain à l'unanimité

délégués suppléants :

TRESCARTE Laura à l'unanimité

BLANC Maurice à l'unanimité

GOUIT Raymond à l'unanimité

DEMANDE DES HABITANTS EAU POTABLE COMMUNAL AU VILLAGE DE THOMARGET

Le raccordement est possible techniquement et suivant les conditions habituelles en pratique dans la commune : coût prenant en compte la longueur à la ligne principale du réseau (1 euro/mètres) et la mise en place du compteur extérieur hors-gel (900 euros). Dans l'immédiat, du fait que l'eau de source s'est tarie, un système de dépannage est à mettre en place. Voir la réalisation très rapidement sur place avec les habitants concernés.

LOCATION AUX PARTICULIERS MAISON DES SŒURS

M le Maire décide d'interdire la mise à disposition du parc aux moutons du fait des déjections et de la dégradation du sol. M le Maire décide d'interdire l'utilisation de la cour. Seul le parc pourrait être loué aux particuliers. Il y a lieu d'installer à la sortie de la porte du garage donnant sur le parc un point d'eau et une prise électrique d'ampérage suffisant pour les manifestations futures dans le parc (la cour étant désormais interdite pour celles-ci). A confirmer à un prochain conseil.

COLIS DES AINES

En conclusion d'un nouvel échange de points de vue sur ce sujet et devant la difficulté de définir clairement les ayants-droits suivant la proposition de M le Maire, décision est prise de ne plus procéder à la distribution des colis.

TRAVAUX EN COURS

Travaux au monument aux morts : reste la couverture et la peinture de la barrière.

Cimetière : soudure à faire sur porte principale, peinture et reposer des plaques de consignes pour le dépôt des déchets.

Maison des Sœurs : réflexions sur les actions à mener pour sécuriser le bâtiment : fuites du toit, cheminées, chenaux, éléments de charpente. A revoir à un prochain conseil.

Clocher de l'Eglise : M le Maire informe qu'il y a risque d'effondrement des planchers du clocher et qu'en conséquence, ils devraient être refaits. Une visite par des conseillers est prévue pour apprécier le problème. Par ailleurs, des claires sont manquantes et sont à compléter

QUESTIONS DIVERSES

Employé communal sous contrat aidé à mi-temps, le coût à charge de la commune est de : 282,88 €/mois (salaire + charges). Ce type de contrat pourrait être reconduit par le gouvernement (en attente d'informations). En contrat identique mais non-aidé, le coût serait de : 1 054,56/mois (salaire + charges).

Broyeur d'accotements : les renseignements obtenus par M le Maire ne sont pas favorables.

Bris de vitres au château d'eau : l'assurance a réglé pour 309 euros sur 468. Le complément a été réglé par la famille.

Fond de concours Communauté de Communes 2015-2017 : pour la commune, l'attribution est de 282 705 euros, dont 44% sont utilisés à ce jour. Il faut donc activer les actions prévues pour solder le disponible d'ici fin 2017. Pour 2018-2020, la même somme est attribuée : 282 705 euros.

Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales : la somme de 7 000 euros qui aurait dû être à la charge de la Commune est prise en charge par la Communauté de Communes.

Lecture d'un courrier d'un riverain de la maison des Sœurs se plaignant du bruit lors des deux fêtes traditionnelles de la Commune (sarasson et soupe aux choux) et des locations aux particuliers.

Information de l'Association des Amis des Sétoux : randonnée entre les deux stèles (Les Sétoux et Liberthe) commémoratives le 29/07/2017.

Mariage en Mairie le 8 juillet : aménagement de confort de la salle prévu pour ce jour.

LE MOT DU MAIRE

M le Maire juge désolante l'attitude du Conseil Municipal et se dit victime d'une opposition systématique à ses projets : achat du tracteur, du cinéraire, de l'éclairage public, contrat aidé, etc... En réponse à ces affirmations de M. le Maire, des conseillers précisent que, pour le cas du contrat aidé, il est faux de dire que le Conseil y était opposé au moment où il a été conclu et que, par ailleurs, les travaux pour lesquels M le Maire n'est pas en accord avec la majorité du Conseil n'avancent pas (cas de l'aménagement de la cure pour accueillir la Mairie et cas de l'aménagement de la salle polyvalente) pour lesquels les subventions risquent d'être perdues.

Eco-point La Frache. Avant la clôture du Conseil, M le Maire donne la situation du nouvel éco-point au lieu-dit La Frache : l'emplacement se situe sur un terrain privé avec accord du propriétaire, la dalle est coulée pour un montant de 2 100 euros et 3 containers sont en place. Après clôture du Conseil, M le Maire donnera la parole à des habitants proches de l'éco-point pour exposer leur point de vue à la suite d'un courrier qui lui a été adressé.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance.

Interventions du public